

**ASSEMBLEE NATIONALE**15 novembre 2005

---

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 566

présenté par  
M. Carrez-----  
**ARTICLE 60**

Compléter le XIII de cet article par les mots :

« et les mots : « de l'article 125-0 A, » sont remplacés par les mots : « de l'article 125-0 A et » ; dans le deuxième alinéa de l'article L. 136-3 du même code, les mots : « et abattements mentionnés » sont remplacés par le mot : « mentionnées » et les mots : « au 4 *bis* et aux quatrième, cinquième et sixième alinéas du *a* du 5 de l'article 158 » sont supprimés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.